



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

Monsieur le Préfet du Tarn
Hôtel de la Préfecture
Place de la Préfecture
81000 ALBI

LRAR

Réf. : OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Préfet,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Le Maire,

Olivier FABRE.



PJ : troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

Région Occitanie
Mme Carole DELGA - Présidente
Hôtel de Région
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Madame la Présidente,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

Département du Tarn

M. Christophe RAMOND - Président du Conseil
Départemental

Hôtel du Département

Lices Georges Pompidou

81013 ALBI CEDEX

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

26 NOV. 2024

MAZAMET, le

Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
Monsieur Pascal BUGIS - Président
Espace Ressources
Le Causse - Espace d'Entreprises
81115 CASTRES CEDEX

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

Parc Naturel Régional du Haut Languedoc
M. Daniel VIAELLE - Président
1 place du Foirail
34 220 SAINT PONS DE THOMIERES

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet: 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

26 NOV. 2024

MAZAMET, le

Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn
Maison de l'Economie
1 avenue Général Hoche
81 012 ALBI CEDEX

LRAR

Réf. : OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn
112 route des Templiers
CS 22 340
81 020 ALBI CEDEX

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le 26 NOV. 2024

Chambre d'Agriculture du Tarn
96 rue des Agriculteurs
CS 53 270
81 011 ALBI CEDEX 9

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.



Le Maire

Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

INAO

Village d'entreprises
14 avenue du Garric
15 000 AURILLAC

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet: 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

INAO

52 place Jean Moulin
81 600 GAILLAC

LRAR

Réf : OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.



Le Maire,

Olivier FABRE.

PJ : troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le 26 NOV. 2024

Centre Régional de la Propriété Forestière
Maison de la forêt
7 chemin de la Lacade
31 320 AUZEVILLE TOLOSANE

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le

26 NOV. 2024

Unité Départementale de l'Architecture et du
Patrimoine du Tarn
Hôtel de la Préfecture
Place de la Préfecture
81 013 ALBI CEDEX 9

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

26 NOV. 2024

MAZAMET, le

Commission Départementale pour la
Protection des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers
19 rue de Ciron
81 013 ALBI CEDEX 9

LRAR

Réf : OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Président,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.



Olivier FABRE

Maire

Premier Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Castres - Mazamet

MAZAMET, le 26 NOV. 2024

Direction régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement
1 rue de la Cité Administrative
CS 80 002
31 074 TOULOUSE CEDEX 9

LRAR

Réf: OF / JL / 2024 / 956

Objet : 3ème modification du Plan Local d'Urbanisme

Affaire suivie par Jérémie LEMOINE - DST

☎ 05 63 61 02 55

Monsieur le Directeur,

La commune de Mazamet a engagé la troisième modification de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette dernière porte sur les sujets suivants :

- Engager la création d'emplois et renforcer la polarité économique de la commune au sein de son aire urbaine ;
- Permettre l'accueil de nouveaux projets industriels grâce à la mutation de secteurs urbains ;
- Elargir la zone Ua1 sur la frange ouest du site de la Molière permettant de finaliser la constitution d'une façade urbaine de ce secteur d'entrée de ville à vocation économique ;
- Reconvertir le site en friche de l'ancien camping ;
- Procéder à un ajustement réglementaire.

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, nous vous soumettons le projet de modification pour avis avant l'engagement de l'enquête publique préalable à son approbation. Vous voudrez bien nous notifier votre avis dans le délai d'un mois suivant la réception du présent courrier.

Pour ce faire, vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire complet de ce projet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier FABRE.

PJ : Troisième modification du PLU.